



REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité -Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

ARRETE

ANNEE 2014 N° 350 /MESRS/CAB/DC/SGM/DGES/DEPES/SA

portant modalités d'application du décret n° 2008-818 du 31 décembre 2008 fixant les conditions générales de création et les régimes de fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur

- vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la Proclamation le 29 mars 2011, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- vu la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des agents permanents de l'Etat ;
- vu le Décret N° 2012-191 du 03 juillet 2012, fixant la structure-type des Ministères ;
- vu le Décret N° 2013-457 du 8 octobre 2013, portant composition du gouvernement ;
- vu le Décret N° 2012-540 du 17 décembre 2012, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- vu le décret n° 2008-818 du 31 décembre 2008 fixant les conditions générales de création et les régimes de fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté n° 2013-705/MESRS/DC/SGM/CTJ/DGES/SA du 12 décembre 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'Enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté n°014/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/DEPES/SP du 1^{er} septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil consultatif national de l'enseignement supérieur ;

